



Litige sarl et cliente pour règlement

Par **OLLI**, le **13/09/2012 à 22:51**

Bonjour,
Je suis peintre en bâtiment (S.A.R.L.). Une cliente m'a contacté pour des travaux de peinture suite à un dégât de sécheresse et à l'accord de l'expert de son assurance. Je n'ai pas fait de devis car c'est une cliente pour laquelle j'avais déjà travaillé et tout s'était très bien passé.
Cela concernait des travaux sur la façade de sa maison et certaines parties intérieures. Je n'ai pas signé le rapport d'expertise, mais je l'ai vu.
Avant de commencer, la cliente m'a demandé de remplacer les travaux de la façade par d'autres à l'intérieur, car elle préférait et que la façade n'était pas une priorité --- J'ai accepté oralement pour l'arranger.
Je suis intervenu en Juillet. La cliente s'est montrée très pointilleuse tout le long de mon travail, concernant le nettoyage de-ci, de-là et en répétant que j'allais être bien trop payé par rapport au travail effectué. J'avais semble t-il était trop rapide, elle comptait que je passe plus de temps par rapport au budget !
Alors qu'au départ, la relation était amicale et nous nous étions entendu. Je pense que ce n'est pas la durée, mais le travail effectué qui compte.
A la fin du chantier, elle m'avait dit qu'elle déduirait 4 heures de ménage du total de la facture. J'avais accepté pour ne pas aggravé la situation. Et il était convenu que je revienne en Septembre pour quelques retouches et voir ce qu'elle disait avoir été mal fait.
J'ai envoyer ma facture à son assurance (25 Juillet) pour qu'elle reçoive le paiement. Sur la facture, j'ai simplement mentionné "travaux de peinture réalisé selon la prise en charge du rapport d'expertise".
N'ayant toujours pas de nouvelle à ce jour (13 Septembre), j'ai appelé l'assurance, qui m'a informé que la cliente avait reçu son chèque.
J'ai donc appelé la cliente pour l'informer que j'étais prêt à intervenir pour les retouches et pour recevoir le règlement. Elle est restée très froide au téléphone. Elle m'a dit que je n'étais pas prêt de "remettre un pied chez elle" pour des travaux de peinture... Lorsque je lui ai demandé de recevoir le règlement, elle m'a dit que mon travail valait tout juste la moitié !!
Elle est déjà en procès avec la société qui était intervenue pour le placement de micro pieux dans le sous oeuvre de sa maison, cela fait plus d'un an qu'elle est en travaux et cela doit la déranger, mais je n'y suis pour rien.
Je ne sais pas quoi faire, merci de me conseiller au mieux.
Bonne

soirée. Cordialement

Par **chaber**, le **14/09/2012 à 07:26**

bonjourrrnrvous avez été imprudent de ne pas établir un devis accepté par votre cliente.
rrnle rapport d'expertise n'a pas à être signé par vousrrnrvous avez fait un faux vis à vis de
l'assureur en précisant "travaux de peinture réalisé selon la prise en charge du rapport
d'expertise" alors qu'il y a eu des travaux de façade non exécutés.rnrnSi elle accepte de ne
payer que la moitié, encaissez le chèque et classez le reste au compte profit et pertes

Par **OLLI**, le **14/09/2012 à 08:47**

Bonjour,rnJe vous remercie pour votre réponse.rnTrès cordialement.